

Le 14 janvier 2008

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Yvon-Paul Morissette était absent avec motivation.

- Rés. 08-01      Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 3 décembre 2007, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 3-12-07
- Rés. 08-02      Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 10 décembre 2007, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 10-12-07
- Rés. 08-03      Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 10 décembre 2007 (budget), tel que rédigé.  
Procès-verbal du 10-12-07  
(budget)
- Rés. 08-04      Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 8 janvier 2008 de la commission municipale des loisirs, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 8-01-08  
CML
- Rés. 08-05      Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de décembre 2007, au montant de 52 636,91\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.  
Comptes du mois
- Rés. 08-06      Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie le compte suivant relatif au règlement #07-525 (pulvérisation et pavage rang St-Antoine et avenue Royale) :
- |                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| 1107 - Laboratoire Sol et Béton inc. | 88,31\$ |
|--------------------------------------|---------|
- Rés. 08-07      Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #06-508 et 07-527 (raccordement des puits #4 et 5 et remplacement de conduite avenue Royale):  
Comptes règl. #06-508 et 07-527
- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| 1105 - Roch Fortier                  | 58,00\$    |
| 1106 - Ladufo inc.                   | 347 870,50 |
| 1107 - Laboratoire Sol et Béton inc. | 5 734,27   |
| 17 - Réal Lachance                   | 423,29     |
| 16 - Hugues Longpré                  | 1 572,51   |
- Rés. 08-08      Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #05-485 et 07-529 (rue du Coteau):  
Compte règl. #05-485 et 07-529
- |                    |             |
|--------------------|-------------|
| 1106 - Ladufo inc. | 14 571,49\$ |
|--------------------|-------------|
- Disponibilité de crédits      Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, je soussigné, atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget 2008, tel qu'adopté le 10 décembre 2007.

- Rés. 08-09  
Adhésion  
2008 ADMQ
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, pour l'année 2008, au montant de 332,98\$.
- Rés. 08-10  
Congrès  
COMBEQ
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, au congrès 2008 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra du 17 au 19 avril 2008 à St-Hyacinthe. Le coût d'inscription est de 507,94\$.
- Rés. 08-11  
Formation  
ADMQ
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive les personnes suivantes aux formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec :
- Monsieur François Drouin et madame Chantale Richard  
- 19 mars 2008 : L'urbanisme : Règlements et la procédure
- Monsieur François Drouin  
- 16 avril 2008 : Eau potable : Enjeux, obligations et responsabilités
- Le coût total d'inscription à ces formations s'élève à 556,76\$.
- Rés. 08-12  
Formation  
FQM
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à « l'Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R.8 : Comment faire une demande de permis adaptée à la réglementation et comment lire un plan d'ingénieur » offert par la Fédération québécoise des municipalités le 1<sup>er</sup> mai 2008 à Ste-Marie de Beauce. Le coût d'inscription est de 237,04\$.
- Rés. 08-13  
Formation  
COMBEQ
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à la formation sur « Les outils de planification et le pouvoir de zoner dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » offert par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) le 2 avril 2008 à Québec. Le coût d'inscription est de 208,82\$.
- Lettre  
redevances  
SOCOM
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture de la lettre de la société Hydro-Québec, datée du 7 janvier 2008, dans laquelle elle nous informe qu'après examen de la législation, elle conclut que les redevances hydrauliques relatives à la production hydraulique de la SOCOM les Sept Chutes sont à la charge de leur société et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette lettre fait partie intégrante de ce procès-verbal.
- Rés. 08-14  
Remblais
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de mandater la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, dans les limites de ses disponibilités, à travailler sur les dispositions réglementaires concernant le remblayage des terrains.
- Rés. 08-15  
Rémunération  
rencontre du  
27-11-07
- Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme n'ont pas été rémunérés pour la rencontre du 27 novembre 2007 avec le conseil municipal ;
- Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme qui sont aussi maire et conseillers municipaux signifient que, pour leur part, ils ne désirent pas être rémunérés pour cette rencontre ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de rémunérer les membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme pour la rencontre du 27 novembre 2007.

Explications et consultation règle. #07-544 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #07-544 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Neuf personnes étaient présentes et une s'est informée pour savoir si la contribution était nécessairement en argent ou si elle pouvait être en terrain. Dans un tel cas, le choix du site et la configuration du terrain étaient-ils à la discrétion du promoteur?

Rés. 08-16 Adoption règle. #07-544 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-544 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les contributions pour fins de parc et terrains de jeux. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 08-17 Adoption règle. #07-547 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-547 modifiant le règlement #00-415 relatif à la gestion des déchets. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Dépôt certificat règle. #07-545 et 07-546 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose les certificats de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 17 décembre 2007 sur les règlements #07-545 décrétant des travaux de réfection de voirie sur l'avenue Royale et dans le rang St-Julien, totalisant une somme de 320 000 \$ et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût et 07-546 décrétant des travaux de remplissage de fossé (partant de la limite du territoire du Mont-Ste-Anne jusqu'en front du 1981 ave Royale) et l'installation d'un séparateur de débit sur le boulevard les Neiges totalisant une somme de 280 000 \$ et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Rés. 08-18 Contribution 2008 transport adapté Attendu que le coût d'opération budgéte pour l'année 2008, pour le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité, est estimé à 20 000 \$; Attendu que la municipalité s'est engagée à contribuer pour 20% du coût d'opération de ce service;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal verse sa contribution de 4 000 \$ pour le service de transport adapté pour l'année 2008.

Rés. 08-19 Contrat ingénieurs Attendu que la municipalité a procédé à une invitation auprès de trois firmes d'ingénieurs pour les services professionnels concernant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout et de réfection de la voirie sur l'avenue Royale; Attendu que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	<u>Pointage</u>	<u>Rang</u>
Tecsult inc.	12.8	3
BPR-Infrastructure inc.	13.7	2
Génivar Groupe Conseil	14.6	1

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal

accorde le contrat de services professionnels concernant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout et de réfection de la voirie sur l'avenue Royale (projet #2007-02) à Génivar Groupe Conseil pour un montant de 97 997 \$ suivant la soumission déposée.

- Rés. 08-20  
Cession lots  
486-20, 486-  
21....
- Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges prévoit réaliser les travaux de prolongement de la rue du Rocher à la demande de la majorité des propriétaires riverains;
- Attendu que pour pouvoir réaliser ces travaux, la municipalité doit être propriétaire des lots où la rue est projetée;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal :

- 1) accepte la cession, à titre gratuit, des lots 486-20, 486-21, 486-22, 489-24-1, 489-40, 489-41, 489-42 et 489-59 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, propriété de monsieur Armand Guay;
- 2) mandate Me Claude Samson, notaire, à rédiger l'acte de cession; et
- 3) autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

- Rés. 08-21  
Poteaux Bell  
Canada
- Attendu que la municipalité projette de remplacer la conduite d'aqueduc, réparer le réseau d'égout et procéder à la réfection complète de la voirie sur l'avenue Royale à partir de la rue Guillot jusqu'au 3785 ave Royale;

Attendu que le long de cette portion de rue, des poteaux pour les services d'utilité publique sont installés de chaque côté de la rue;

Attendu que dans les poteaux du côté sud de l'avenue Royale ne se retrouvent que les fils de Bell Canada qui, normalement, pourraient être transférés sur les poteaux de l'autre côté de la rue;

Attendu que la présence des poteaux de Bell Canada nuira grandement à la réalisation des travaux;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal demande à Bell Canada à ce qu'elle transfère ses fils pour les installer sur les poteaux d'Hydro-Québec, à partir de la rue Guillot jusqu'à l'intersection du rang St-Nicolas, et que les poteaux qui ne seront plus utiles soient enlevés avant l'été 2008.

- Rés. 08-22  
Salaire  
pompiers
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde aux pompiers à temps partiel une augmentation de salaire de 3% pour l'année 2008. Cette augmentation correspond à celle consentie aux employés de la municipalité en vertu de la convention collective.

- Rés. 08-23  
Taux d'intérêt  
2008
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le taux d'intérêt applicable sur tous les comptes émis par la municipalité, pour l'année 2008, soit de 12%.

- Rés. 08-24  
Félicitations
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations au Cercle des fermières de St-Ferréol-les-Neiges pour

- Cercle des fermières le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.
- Rés. 08-25 Félicitations Alex Harvey Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adresse ses félicitations à monsieur Alex Harvey pour l'obtention d'une médaille de bronze à la Coupe Haywood Nor Am de ski de fond, disputée à Valcartier et pour sa qualification pour les Mondiaux 2008.
- Rés. 08-26 Demande de subvention députée Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal demande une subvention à la députée de Charlevoix, madame Pauline Marois, pour l'amélioration du rang St-Nicolas.
- Rés. 08-27 Fondation de la Truite mouchetée Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal achète 2 billets, au coût de 150 \$ chacun, pour le souper bénéfice de la Fondation de la Truite mouchetée qui se tiendra le 5 avril 2008 à Québec.
- Rés. 08-28 Félicitations bénévoles Attendu l'implication de madame Suzanne M. Asselin et de monsieur Ronald Asselin comme bénévoles depuis de nombreuses années, notamment au sein du Comptoir d'Entr'aide;
- Attendu que cette implication mérite d'être soulignée et reconnue;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Suzanne M. Asselin et monsieur Ronald Asselin pour le travail bénévole qu'ils accomplissent pour les citoyens moins favorisés de St-Ferréol-les-Neiges.
- Levée de l'assemblée à 21 heures.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.